



## SAINT-VALENTIN

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 3 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;  
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;  
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;  
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

### **Résolution 2025-12-288**

### **Dépôt et présentation du premier projet de règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504**

Monsieur Philippe Fortin, conseiller, présente le premier projet de règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504 qui vise à permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet du règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-1

Premier projet du règlement numéro 504-1 amendant le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin désire permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, à la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique aura lieu le 13 janvier 2026;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

### **ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2.**

À l'article 6.2 « L'affectation publique », les usages permis sont modifiés par l'ajout, au début de la liste de l'usage suivant :



## SAINT-VALENTIN

---

« • Les habitations; »

### **ARTICLE 3.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2025**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2025**

Brigitte Garceau

Directrice générale et greffière-trésorière



## SAINT-VALENTIN

# AVIS PUBLIC

### Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement modifiant les règlements d'urbanisme

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin a adopté les projets de règlement qui suivent :

- Projet de règlement n° 504-1 modifiant le plan d'urbanisme :
  - Permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.
- Projet de règlement n° 506-1 modifiant le règlement de zonage relatif au périmètre d'urbanisation :
  - Permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2026, à 19h00 à la salle du conseil municipal. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de leurs adoptions et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité de Saint-Valentin au [www.municipalite-saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalite-saint-valentin.qc.ca) sous la rubrique Administration / Règlement.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 3<sup>ième</sup> jour de décembre 2025

Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant une assemblée publique de consultation, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 3 décembre 2025 entre 15h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 3<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2025.

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière